



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-sixième session

Bonn, 14-25 mai 2012

Point 3 de l'ordre du jour

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements
climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis depuis sa trente-cinquième session dans la mise en œuvre du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements¹.
2. Le SBSTA a pris note des travaux que le secrétariat avait entrepris, suivant les indications de son président, en vue notamment de promouvoir encore plus le Programme de travail de Nairobi, et a encouragé le secrétariat à poursuivre ces travaux. Il a également pris note de la participation directe et des contributions des organisations associées au programme de travail de Nairobi².
3. Le SBSTA a rappelé la décision 6/CP.17, par laquelle la Conférence des Parties l'a prié de reconsidérer, à sa trente-huitième session, les domaines d'activité du Programme de travail de Nairobi en vue de présenter à la Conférence des Parties, à sa dix-neuvième session, des recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour appuyer au mieux la réalisation des objectifs du Programme de travail de Nairobi. Ce processus contribuerait en outre à éclairer l'organisation des domaines d'activité futurs potentiels qui pourraient également étayer les travaux scientifiques et techniques au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, selon qu'il conviendra³.

¹ FCCC/SBSTA/2012/INF.1.

² Au 22 mai 2012, on comptait 251 organisations associées au Programme de travail de Nairobi.

³ Décision 6/CP.17, par. 1.

4. Le SBSTA a également rappelé la décision 6/CP.17, par laquelle la Conférence des Parties a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 17 septembre 2012, leurs vues sur les domaines d'activité futurs potentiels du Programme de travail de Nairobi⁴.

⁴ Décision 6/CP.17, par. 2.